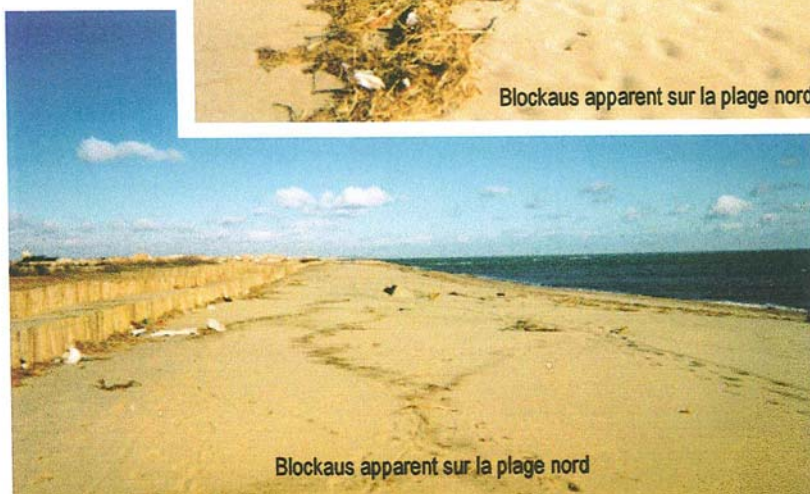
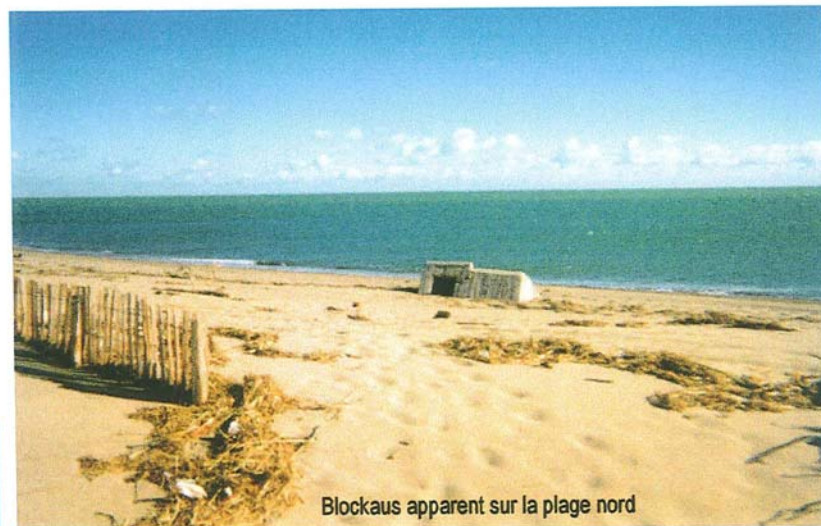
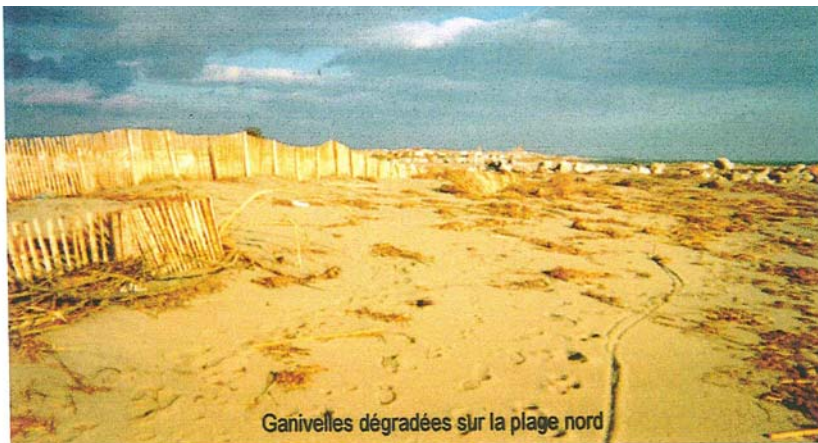


Département : Pyrénées Orientales

Commune : Torreilles

Tempête : Tempête des 12 et 13 novembre 1999



## Maraîchers sinistrés à Torreilles

Dresser un bilan des dégâts à quatre jours du désastre est encore quasiment impossible. Cependant les premières estimations permettent de les classer en différents secteurs. Stéphane Loda, secrétaire général de la mairie estime : "Les deux points noirs sont la zone artisanale et surtout l'agriculture".

**Une évacuation préventive.** Si 250 personnes ont été évacuées dans la nuit de vendredi, c'est uniquement à titre préventif, puisque les habitants ont regagné leur domicile dans la matinée. Par contre les traces de l'inondation sont encore visibles dans la zone artisanale où tous les ateliers ont été envahis par l'eau boueuse sur une vingtaine de centimètres. Les travaux de nettoyage sont en cours et devraient encore durer quarante-huit heures. Mais le site qui a le plus subi la furie des eaux reste la ferme-auberge Sainte-Anne où les pompiers pompent l'eau sans discontinuer depuis plus de trente heures.

La partie littorale, habituellement inondée à chaque débordement de l'Agly ou montée de la mer, n'a pas subi de dégâts majeurs grâce en particulier à la mise en place de ganivelles (poteaux plantés sur la plage qui, par l'action du vent, retiennent le sable et forment des dunes artificielles).

**Une nouvelle catastrophe agricole.** Ce sont les maraîchers qui paient le plus lourd tribut aux éléments déchaînés. Stéphane Loda estime à sept le nombre d'agriculteurs qui ont tout perdu en quelques heures, et particulièrement ceux qui ont leur exploitation située en bordure de l'Agly. Le spectacle est désolant : champs de salades ressemblant d'avantage à un désert qu'à un jardin, champs d'artichauts noyés sous plusieurs dizaines de centimètres de boue. Plusieurs mois seront nécessaires pour remettre les terres en état et espérer faire une prochaine récolte.

L'espoir de tous est maintenant mis dans le classement en "catastrophe naturelle" et surtout dans une indemnisation substantielle et rapide.

J. Roux

**Information communale.** Suite aux intempéries des 12 et 13 novembre et aux nombreux dégâts causés par les inondations, il est demandé aux agriculteurs, artisans, commerçants et personnes sinistrées de bien vouloir se faire inscrire en mairie afin que la commune puisse entamer les démarches et compléter les dossiers préalables de classement en zone "catastrophe naturelle" et "calamités agricoles".



Ce qui a été un magnifique champ de salades. Photo J. R.

[Commentaires :](#) /

**Source :** SMNLR – Tempête des 12 et 13 novembre 1999 sur le littoral de la région Languedoc-Roussillon – Dégâts dans le département des Pyrénées Orientales – Recensement, estimation et illustration photographique des dégâts.